



DÉCISION N° 2023/204

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

À MADAME ALESSIA ALDÉ

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret modifié n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à madame Alessia Aldé, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, **en l'absence de la directrice générale durant la période du 30 au 31 octobre 2023 inclus**, tout acte et correspondance relevant de la compétence de la directrice générale telle que définie par l'article 12 du décret susvisé.

Article 2 : La délégataire rend compte à la directrice générale de l'ensemble des actes signés en application de la présente.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressée.

Montpellier, le

20 OCT. 2023 La directrice générale de l'EPF d'Occitanie

Sophie LAFENÊTRE